

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Karine LEBATTEUX, Katia HARDOUIN, Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Caroline BATTEUX-LEVEAU, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Sandra BERGER, Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE,.

Absents excusés : Nathalie MONCEAU (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Michel DEROO (pouvoir à Pascal MAZÉ), Cécile JANVIER (pouvoir à Sandra BERGER jusqu'à son arrivée à 20h45), Mickaël BEURY (pouvoir à Karine LEBATTEUX), Stéphanie SIMON (pouvoir à Ludovic LEGENDRE), Christophe VAUMORON (pouvoir à Jean-Luc HUVELINE), Jean TARDIF (pouvoir à Katia HARDOUIN).

Absent : Joëlle BRUNET

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Ulysse GRUDÉ

Était également présent : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Rappel

Pouvoirs :

Le vote se fait à main levée.

L'élu détenant 1 pouvoir

▶ lèvera 2 mains si le pouvoir et son choix de vote sont identiques

▶ lèvera 1 main en précisant oralement pour qui est la « voix » concernée en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)

▶ lèvera à nouveau la main en précisant oralement pour qui est la 2^{ème} « voix » concernée et en fonction du choix (« pour », « contre » ou « abstention »)

Secrétaire de séance :

A la fin de chaque séance du conseil municipal, le secrétaire de séance validera les votes avec la DGS.

M. le Maire peut demander l'intervention de la DGS au cours de la séance.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 11/04/2018

1. Nouvelle composition du conseil municipal suite à la démission de Manuela PIOU, conseillère municipale et à la nomination de Sandra BERGER.
2. CCAS : désignation du nombre des membres du conseil d'administration (suite à démission de deux membres)
3. Urbanisme
 - a. Dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement du parking cimetière
 - b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
4. Travaux : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation des bâtiments communaux : mairie, centre communal polyvalent et la poste.
5. Houssay : opération d'extension de l'accueil et rénovation des sanitaires – avenants au marché de travaux.
6. Affaires scolaires : horaires des écoles maternelle et élémentaire à compter de septembre 2018.
7. Ressources Humaines
 - a. Ratio d'avancement de grade pour l'année 2018 et modification du tableau des effectifs
 - b. Recrutement d'une ATSEM pour la rentrée de septembre 2018
 - c. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : participation à la mise en concurrence du contrat avec le Centre de Gestion
 - d. Présentation organigramme des effectifs
8. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours
9. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018
10. Divers

1. Nouvelle composition du conseil municipal suite à la démission de Manuela PIOU, conseillère municipale et à la nomination de Sandra BERGER.

Manuela PIOU a démissionné de son poste de conseillère municipale et de membre élu du CCAS, pour des raisons professionnelles et personnelles, courrier reçu le 04 avril dernier et lu ce jour à l'Assemblée.

Le 06 avril, nous avons adressé un courrier au Préfet.

Mme Sandra BERGER complète le conseil municipal, candidate qui arrive immédiatement après le dernier candidat élu aux élections municipales de 2014 sur la liste de M. AVIGNON.

Nouvel organigramme des commissions communales mis à jour avec l'intégration de Sandra BERGER aux commissions du CCAS et affaires scolaires :

2. CCAS : désignation du nombre des membres du conseil d'administration (suite à démission de deux membres)

Délibération 2018/04/01 :

En application de l'article L123-4, R 123-7, R123-8 du code de l'action sociale et des familles,

M. le Maire expose au conseil municipal que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Le conseil d'administration est composé d'un président qui est le Maire, de 4 à 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 4 à 8 membres nommés par le maire dont un représentant des associations familiales, un représentant des associations œuvrant dans le domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le 15 avril 2014, le conseil municipal a décidé de fixer à 7 le nombre des membres du conseil municipal faisant partie du conseil d'administration du CCAS, fixant ainsi à 14 le nombre des membres du conseil d'administration, plus M. le Maire qui fait 15.

Les membres actuels du CCAS (faisant partie du conseil municipal) sont : Nathalie MONCEAU, Stéphanie SIMON, Cécile JANVIER, Karine LEBATTEUX, Nadège TERREAUX, Manuela PIOU, Jean TARDIF.

Nous comptons deux démissions : Manuela PIOU, élue et Mme Micheline REGNARD en tant que membre extérieur représentant l'association des aînés.

Nombre de membres :

M. le Maire propose de rester à 7 membres du conseil municipal au sein du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil par 21 voix pour, et une abstention (Nathalie MONCEAU), décide de fixer à sept (7) le nombre des membres du conseil municipal faisant partie du conseil d'administration du CCAS, fixant ainsi à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Election de membre au sein du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS

Les élus à l'unanimité acceptent le vote à bulletin secret.

M. le Maire demande à l'Assemblée la désignation des candidats : Sandra BERGER est candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, accepte la nomination de Sandra BERGER au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

3. Urbanisme

a. Dépôt d'une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement du parking cimetière

Délibération 2018/04/02 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que les travaux d'aménagement d'un parking en face du cimetière ont été inscrits au budget primitif 2018,

Considérant que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable au titre du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux d'aménagement du parking cimetière.

b. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire

A compter du 13/03/2018

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
18Z0010	10 rue Albert Grégoire	AB 488	00ha 03a 64ca		
		AB 489	00ha 02a 39ca		x
		AB 492	00ha 02a 75ca		
18Z0011	10 impasse des Pâquerettes	AD 91	651 m		x

4. Travaux : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération de rénovation des bâtiments communaux : mairie, centre communal polyvalent et la poste.

Délibération 2018/0/03 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Vu les études remises par l'atelier CMB, assistant à maîtrise d'ouvrage retenu par la commune pour une étude de faisabilité relative à la rénovation de la mairie, le centre communal polyvalent, l'ancienne poste,

Vu l'avis de la commission travaux en date du 15/03/2018 de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour intervenir sur les trois opérations de rénovation de la mairie, du centre communal polyvalent et de l'ancienne poste,

Vu le coût prévisionnel des travaux pour les trois opérations de 622 550 € TTC (mairie : 215 550 € TTC, CCP : 357 000 € HT, l'ancienne poste : 50 000 € TTC)

Considérant les derniers ajustements donnés par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le montant prévisionnel des travaux pourraient être modifiés,

Il est indiqué que la mise en concurrence pour le choix d'un maître d'œuvre pour cette opération sera lancée après validation du montant prévisionnel des travaux arrêtés avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage, par la commission finances du 17 mai 2018,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, autorise M. le Maire à lancer une mise en concurrence pour un marché à procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre mentionnée aux conditions mentionnées ci-dessus.

5. Houssay : opération d'extension de l'accueil et rénovation des sanitaires – avenants au marché de travaux.

Délibération 2018/04/04 :

M. le Maire donne la parole à Karine LEBATTEUX, Adjointe au Houssay,

La commune a engagé des travaux relatifs à l'aménagement de l'accueil et rénovation des sanitaires campings du Houssay,

Vu l'attribution du marché de travaux, par délibération en date du 14/09/2017, comprenant 14 lots pour un montant de 607 934.01 € HT, soit 729 520.81 € TTC,

En cours de chantier, il a été proposé des plus ou moins-value au regard des bâtiments existant, et des contraintes techniques,

Il est donc présenté la situation de l'opération globale avec les avenants aux lots correspondants,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour et une abstention (Nathalie MONCEAU), autorise M. le Maire à signer les avenants présentés ci-dessous,

Lot	Libellé	Entreprise	Montant HT Avec options	Avenant HT	Avenant % du montant HT initial	Montant HT total
1	Terrassement – VRD	BAUDUCEL TP SERVICES	140 140,00	12 105,00	8.64%	152 245,00
2	Démolition - Gros œuvre	SARL TAVANO	92 864,86	-1 741,67	-1.88%	91 123,19
3	Charpente-Mur ossature bois-Bardage bois	GREMY	33 289,02	2 544,16	7.64%	35 833,18
4	Couverture tuile	SARL COURBOULAY	14 500,00	2 356,51	16.25%	16 856,51
5	Etanchéité	SOPREMA ENTREPRISES SAS	19 900,00	0	0	19 900,00
6	Menuiseries extérieures aluminium et PVC	SAS DABIN	47 514,00	1 331,00	2.80%	48 845,00
7	Serrurerie	S2M	40 844,82	2 042,83	5.00%	42 887,65
8	Menuiseries intérieures bois	LEROI SARL	31 129,75	837,00	2.69%	31 966,75
9	Doublage – cloisons - plafonds	SMATP	11 520,00	308,28	2.68%	11 828,28
10	Carrelage - faïences	BLONDEAU CARRELAGE	38 000,00	1 912,24	5.03%	39 912,24
11	Peinture – sols souples	BOULFRAY	18 989,83	1 969,47	10.37%	20 959,30
12	Chauffage – Ventilation – Plomberie	SECOP	55 512,64	2 224,46	4.01%	57 737,10
13	Electricité courants forts, courants faibles	ANFRAY GIORIA	56 161,45	2 543,60	4.53%	58 705,05
14	Espaces verts	AUBIER PAYSAGE	7 567,64	1 611,00	21.29%	9 178,64
Total			607 934,01	30 043,88		637 977,89

Arrivée de Cécile JANVIER à 20h45

6. Affaires scolaires : horaires des écoles maternelle et élémentaire à compter de septembre 2018.

Délibération 2018/04/05 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Pour une organisation des rythmes scolaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, l'Inspecteur d'Académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale, doit être saisi d'une proposition conjointe du conseil municipal et des conseils d'écoles de la commune,

Vu la délibération n°2017/12/04 en date du 14 décembre 2017, décidant le passage à la semaine des 4 jours à compter de septembre 2018,
 Considérant que le conseil d'école maternelle demande le passage aux 4 jours
 Considérant que le conseil d'école élémentaire demande le maintien de la semaine à 4.5 jours,
 Par courrier en date du 02 mars 2018, l'Inspecteur d'Académie demande un accord sur les horaires des écoles,
 Suite à divers échanges entre la commune, les enseignants et les parents d'élèves, il a été décidé, avec l'accord du conseil d'école élémentaire en date du 29 mars 2018 et le conseil d'école maternelle du 03 avril 2018, les conditions suivantes, à compter de septembre 2018 :

- Semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours,
- Horaires identiques aux deux écoles à savoir :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, valide, à compter de septembre 2018 pour l'école maternelle et l'école élémentaire de la commune les conditions suivantes :

- **Semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours,**
- **Horaires identiques aux deux écoles à savoir :**

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Matin	Début de classe	8h40	8h40	néant	8h40	8h40
	Fin de classe	12h00	12h00		12h00	12h00
Pause méridienne (durée minimale 1h30)	Durée de la pause méridienne	1h30	1h30		1h30	1h30
Après-midi	Début de classe	13h30	13h30		13h30	13h30
	Fin de classe	16h10	16h10		16h10	16h10
TAP		Néant	Néant	Néant	Néant	

7. Ressources Humaines

a. Ratio d'avancement de grade pour l'année 2018 et modification du tableau des effectifs

Délibération 2018/04/06 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée des différentes manières pour un agent d'accéder à un grade supérieur ; présentation des filières, cadre d'emploi et grades.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de comité technique paritaire en date du 20 mars 2018 et du 11 avril 2018,

M. le Maire propose à l'Assemblée délibérante, de fixer les ratios d'avancement de grade pour l'année 2018 pour tous les emplois de la commune comme suit :

M. le Maire rappelle que l'avancement de grade est une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même cadre d'emploi. Il a été tenu compte de l'entretien professionnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour et 3 voix contre (Marc GABAY, Jean-Luc HUVELINE, Christophe VAUMORON) valide le tableau des avancements de grade suivant :

Grade d'origine	Grade d'accès	Nbre d'agents promouvables	Ratio % ou fraction	Nbre d'agents promus
Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	2/3	2
Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique principal de 1 ^{ère} classe	3	0%	0
Adjoint technique	Adjoint Technique principal de 2 ^{ème} classe	2	50%	1
Adjoint d'Animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'Animation principale de 1 ^{ère} classe	2	100%	2
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	ATSEM principale de 1 ^{ère} classe	3	1/3	1

b. Recrutement d'une ATSEM pour la rentrée de septembre 2018

Délibération 2018/04/07 :

M. le Maire expose à l'Assemblée,

Considérant que les effectifs de maternelle baissent,

Considérant qu'il a fallu attendre le 1er jour de la rentrée scolaire de septembre 2017 pour que l'Inspecteur compte le nombre d'élèves en maternelle et annonce le maintien de la 5^{ème} classe,

Considérant le départ en retraite d'un agent exerçant les missions d'ATSEM à l'école maternelle au 31/12/2017,

Il est proposé le recrutement d'un agent contractuel pour l'année scolaire 2018/2019, dans la mesure où il y a incertitude sur les effectifs à venir.

Il est proposé de recruter un agent du 27/08/2018 au 19/07/2019 sur les fonctions d'ATSEM,

Rémunération à temps complet sur le 1er échelon du grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe indice brut 351.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, mandate M. le Maire pour procéder au recrutement comme indiqué ci-dessus.

c. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : participation à la mise en concurrence du contrat avec le Centre de Gestion

Délibération 2018/04/08 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Maire expose à l'Assemblée :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les risques financiers résultant de ses obligations statutaires envers ses agents (maladie ordinaire, longue maladie/maladie longue durée, accident de service/maladie professionnelle...)

- Que le centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 22 voix pour, décide :

Article 1^{er} : la commune charge le centre de gestion de la Sarthe de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées ;

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents affiliés à la CNRACL :** décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, disponibilité d'office, invalidité

- **Agents non affiliés à la CNRACL :** accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

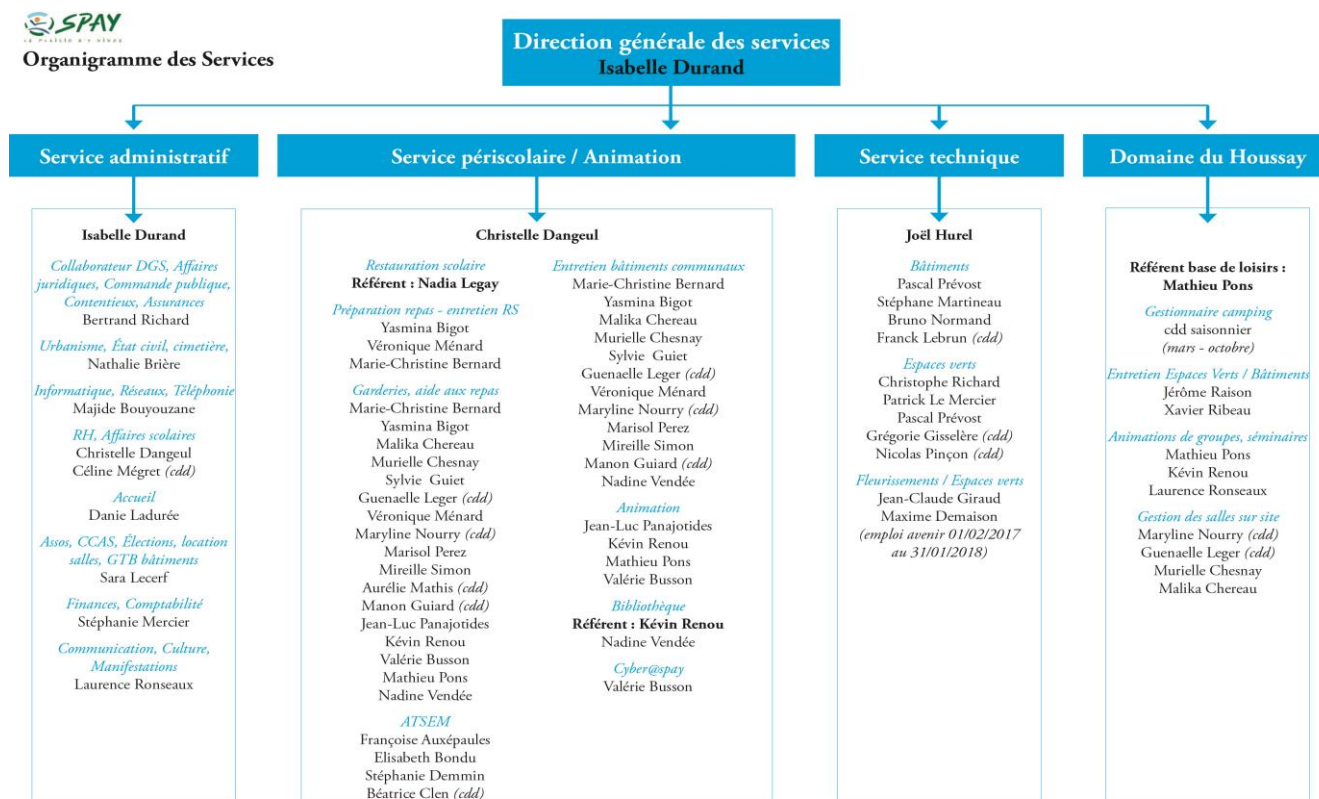
- **Durée du contrat :** 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2019

- **Régime du contrat :** capitalisation

Article 2 : prend acte que les taux de cotisation et les garanties proposées lui seront soumis préalablement afin que la commune puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

d. Présentation organigramme des effectifs

Organigramme des services communaux, validé par le Comité technique paritaire du 30/01/2018.



Agent de prévention : Christelle Dangeul
Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) : Nathalie Brière, Nadia Legay, Stéphanie Mercier, Jérôme Raison.

MAJ : avis favorable Comité Technique
30 janvier 2018

8. Communauté de communes du Val de Sarthe : Dossiers en cours

Les élus référents présentent chacun leur tour les informations des dernières commissions.

9. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 mars 2018

Procès-verbal approuvé par 21 voix pour et une abstention (Sandra Berger) avec les modifications apportées ce jour par M. GABAY sur la question de la vente des parcelles communales cadastrées AI n°7 et AI n°73 (plan d'eau).

10. Divers

Néant

Séance levée à 21h40.